



Les Voiles de Saint-Tropez 2025

Equipment Substitution Request

Received: 2025-10-03 17:27 CEST

Request No: 02

Boat: Fra 38981 - Mikala - Serge Ehrhardt

Request:

Old Equipment:

Génois en carbon de 34 m2

New Equipment:

Génois en carbon de 30 m2

Reason:

Remplacement du génois qui c'est déchiré au niveau des barres de flèches.

Response: Not Approved

Votre certificat SER est établi pour un genois sur enrouleur de HSA:33,87m2, avec un HLP 5,11m ce qui autorise une bonification du TCC.

Le remplacement par un génois plus petit n'est pas autorisé, car il ne donnerai pas droit a la bonification de TCC. Votre certificat de jauge ne serait plus valide.

rappel:

Le bateau peut changer sa voile d'avant (AC 1.6) pourvu :

- qu'il ait à bord uniquement une voile d'avant, à l'exception du tourmentin et du foc de gros temps (IRC 21.7.1)

ET

- **que la même voile sur enrouleur soit utilisée sur toute la compétition (IRC 21.8.2), à moins que suite à perte ou dommages importants, cette voile soit remplacée par une voile similaire(IRC**

21.1.5.f)

Par **similaire**, il faut entendre une voile qui permet au bateau de rester **en conformité** avec son certificat de jauge. Donc, dans le cadre d'un bateau jaugé avec un génois sur enrouleur, cette voile doit respecter les règles :

8.10.1 Les valeurs portées sur le certificat pour **LH**, le **bau**, le poids du bulbe, le **tirant d** P, E, J, FL, MUW, MTW, MHW, **HLUmax**, **HSA**, FSA, PY, EY, LLY, LPY, HLUm, un cotre, SPA, SPL, STL, STLFHmax sont des **valeurs maximales**.

La demande de remplacement de votre génois 34m² par un autre génois de 30M² n'est pas possible.

Donc il faut faire réparer votre génois.

*Response By Jean Noel Tourin Printed at 2025-10-11 19:01
CEST*